

## COMMUNE DE LA CHEVALLERAI



### PROGRAMME DE VOIRIE 2018

**Procédure de passation :** Marché passé en application des articles 27 et 77 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Maître d'ouvrage :** Commune de La CHEVALLERAI

### REGLEMENT DE CONSULTATION

**1) Personne publique :**

Commune de LA CHEVALLERAI 14 place de l'Eglise 44810 LA CHEVALLERAI

Tel : 02 40 79 10 12

Télécopie : 02 40 79 98 34

Courriel : mairie@lachevallerais.fr

**2) Objet du marché :**

Travaux d'entretien de la voirie communale, Enduits Bicouche, point à temps automatique

**3) Décomposition en tranches et en lots**

▪ **LOT N° 1 : Réalisation de revêtements de type bicouche**

1 597 m<sup>2</sup>

• **LOT N° 2 : Réalisation de travaux de revêtements de type Enrobé Coulé à Froid :**

8 525 m<sup>2</sup>

• **LOT N° 3 : Prestation de Point à Temps Automatique**

15 tonnes

**4) Procédure :** Procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**5) Les intervenants**

**5.1 - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée en interne par les services techniques

**5.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

Sans objet.

**5.3 - Contrôle technique**

Sans objet.

**5.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

Sans objet

**6) Solution de base et variante technique**

**6.1. Solution de base**

Les entreprises devront répondre à la solution de base.

**6.2. Variantes Techniques**

Non autorisées

**6.3. Option**

Sans objet.

**7) Nature de l'attributaire**

Le marché sera conclu, soit avec un entrepreneur unique, soit avec un groupement d'entreprises solidaires (article 51 du Code des Marchés Publics) dont le mandataire sera désigné clairement dans leur offre.

A ce titre, il sera responsable vis-à-vis du Maître de l'Ouvrage de la répartition des prestations entre chaque membre du groupement et de toutes les conséquences liées à cette répartition (limites des prestations de chacun et gestion des interfaces techniques entre les prestations de chacun).

Chaque entrepreneur ne pourra appartenir à plus d'un seul groupement.

Tous les intervenants présents sur le chantier y compris les sous-traitants devront avoir les références professionnelles correspondantes.

### **8) Adresse d'obtention des dossiers de consultation :**

Madame le Maire  
Mairie de la Chevallerai  
14 place de l'Eglise  
44810 LA CHEVALLERAI  
Tel 02 40 79 10 12 - Télécopie : 02 40 79 98 34  
Courriel : mairie@lachevallerai.fr

Il est constitué pour chaque lot par :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC)
- Le projet de marché à compléter (Acte d'Engagement, Détail Estimatif et Bordereau des Prix Unitaires),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) pour chaque lot,

### **9) Visite sur site**

Il est demandé à chaque candidat de prendre rendez-vous avec les services de la mairie préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les travaux doivent être réalisés et de ce fait appréhender toutes les contraintes des lieux et aspects techniques des prestations attendues.

Il ne pourra ainsi faire état ultérieurement d'une méconnaissance d'élément nécessaire à l'établissement de son offre et à sa fiabilité.

En résumé, les candidats sont réputés avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.

Aucun entrepreneur ne pourra donc prétexter d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

### **10) Composition des candidatures et des offres**

#### **Composition des candidatures**

#### **Capacité juridique, économique et financière**

- Le formulaire **DC1** (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants) complété, daté, cacheté et signé par la / les personne(s) habilitée(s).
- Le formulaire **DC2** (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) complété. Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise
- Si le candidat (ou l'un des membres du groupement) est en **redressement judiciaire** : Copie du ou des jugements prononcés ; Preuve de l'autorisation de poursuite de son activité durant

la période correspondant à la durée du présent marché ; Si le candidat est établi hors de France : documents correspondant délivrés par les administrations du pays d'origine.

- **Pouvoir du signataire** de l'ensemble des documents, si ce dernier n'est pas le représentant légal du candidat.

### **Capacité professionnelle**

- Les références et les qualifications de l'entreprise. Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art.  
En vertu de l'article 44 IV du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'absence de référence relative à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier l'élimination d'un candidat. Si le candidat n'est pas en mesure de fournir des références, il remettra tout document permettant de démontrer qu'il dispose des capacités professionnelles exigées
- Déclarations concernant Les moyens humains et matériels et les capacités professionnelles et techniques
- Attestation d'assurance responsabilité civile décennale et civile professionnelle
- Attestation de visite des lieux à joindre pour les candidats déposant une offre pour le lot n° 1

### **Les Formulaires DC1 et DC2 sont joints au dossier**

Le candidat devra fournir dans un délai de 5 jours à compter de la demande formulée par le maître d'ouvrage une copie certifiée conforme de l'ensemble des certificats et attestations délivrés par les administrations fiscales et les organismes compétents. Ces documents devront certifier de la régularité de la situation fiscale et sociale du candidat au 31.12.2016.

### **Composition des offres**

Le candidat produira un projet de marché composé des pièces suivantes datées et signées par le candidat :

1. Acte d'engagement – cadre ci-joint à compléter,
2. Le bordereau de Prix Unitaire
3. Le détail estimatif quantitatif
4. Le CCTP
5. Un mémoire technique comprenant :
  - une présentation de l'entreprise
  - l'organisation, les moyens humains et matériels proposés pour la réalisation des travaux
  - la spécification des matériels et matériaux proposés (joindre les fiches techniques),
  - le mode opératoire d'exécution des travaux

### **11) Délai de validité des offres**

30 jours à compter de la date limite de remise des offres

## **12) Jugement des offres**

Les critères de jugement des offres seront pondérés comme suit :

► **Valeur technique de l'offre** **40 %**

La valeur technique des prestations évaluées au vu du contenu des éléments techniques, Provenance, qualité, préparation, contrôle des matériaux et produits (15 points) – Coefficient 5  
Organisation, moyens humains et matériels proposés (15 points) – Coefficient 5  
Démarche qualité et prise en compte du développement durable (9 points) – Coefficient 3

Le critère Valeur technique sera apprécié par notation de 0 à 3 puis application d'un coefficient de pondération tel que précisé ci-dessus :

0 : absence de réponse ou réponse très incomplète

1 : réponse incomplète ou insatisfaisante

2 : réponse satisfaisante

3 : réponse très satisfaisante

► **Prix** **60%**

Prix de l'offre la moins-disante / prix de l'offre concernée x 60 %

## **13) Exécution des travaux :**

Septembre 2018

## **14) Date limite de remise des offres :** Jeudi 14 juin 2018 avant 17h

Les offres doivent être adressées en LR avec AR à Mairie de La CHEVALLERAI 14 Place de l'Eglise 44810 LA CHEVALLERAI ou remise contre récépissé.

La remise des offres par voie électronique à l'adresse suivante : <http://centraledesmarches.com>.  
Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : formats informatiques courants (pdf, doc, xls)

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

## **15) Renseignements complémentaires**

Des renseignements d'ordre technique ou administratif pourront être obtenus auprès la mairie de La Chevallerais – Mme Laurence GAUTIER – 02 40 79 10 12